

Les modifications ci-après aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. Cet addendum doit être considéré comme faisant partie des documents du contrat.

MÉCANIQUE

DESSINS

- .1 M-2 Mécanique : 17^e étage plomberie et protection d'incendie
- M-3 Mécanique : 19^e étage plomberie et protection d'incendie
- M-4 Mécanique : 20^e étage plomberie et protection d'incendie
- M-5 Mécanique : 21^e étage plomberie et protection d'incendie
- M-6 Mécanique : 17^e étage nouveau CVAC
- M-7 Mécanique : 19^e étage nouveau CVAC
- M-8 Mécanique : 20^e étage nouveau CVAC
- M-9 Mécanique : 21^e étage nouveau CVAC

- .1 Plan de plomberie et protection d'incendie et plan de nouveau CVAC.
 - .1 L'entrepreneur d'équilibrage doit équilibrer l'approvisionnement d'air primaire à tous les unités d'induction existantes et nouvelle, pour maintenir 1.8 » w.c. dans les unités sur les expositions sud et ouest du bâtiment, et 2.35 » w.c. sur les expositions nord et est du bâtiment.
 - .2 Pour les nouvelles unités d'induction, l'entrepreneur d'équilibrage doit équilibrer l'approvisionnement en eau des serpentins pour egaler le débit d'eau du design original du bâtiment pour l'exposition. L'entrepreneur doit effectuer une mesure de débit d'eau d'une unité adjacente et équilibrer les valeurs pour les nouvelles unités en fonction du système existant.
 - .3 L'entrepreneur de contrôles doit vérifier le fonctionnement de tous les contrôleurs pneumatiques existants sur tout les planchers, et coumettre un rapport indiquant tous problèmes avec le système ou composantes.

DEVIS

- .1 Section 23 05 00 CVCA – exigences générales concernant les résultats des travaux
 - .1 3.3 Nettoyage des systems
 - .1 Ajouter la clause 3.3.2

Avant de proceder a l'équilibrage du système d'air, passer l'aspirateur et laver les unités d'induction du périmètre existantes et nouvelles à l'achèvement du projet, y compris les serpentins, filtres, cuve de condensats, jets d'air et toutes les surfaces intérieures des unités.
 - .2 Section 23 05 93 Essai, réglage et équilibrage de réseaux de CVCA
-

.1 L'entrepreneur d'équilibrage doit équilibrer l'approvisionnement d'air primaire à tous les unités d'induction existantes et nouvelle, pour maintenir 1.8 » w.c. dans les unités sur les expositions sud et ouest du bâtiment, et 2.35 » w.c. sur les expositions nord et est du bâtiment.

.2 Pour les nouvelles unités d'induction, l'entrepreneur d'équilibrage doit équilibrer l'approvisionnement en eau des serpentins pour egaler le débit d'eau du design original du bâtiment pour l'exposition. L'entrepreneur doit effectuer une mesure de débit d'eau d'une unité adjacente et équilibrer les valeurs pour les nouvelles unités en fonction du système existant.

.3 L'entrepreneur de contrôles doit vérifier le fonctionnement de tous les contrôleurs pneumatiques existants sur tout les planchers, et coumettre un rapport indiquant tous problèmes avec le système ou composantes.

FIN
